



Bilan à mi-mandat. Du rêve à la réalité !

Le Maire, V. Bedu et son 1^{er} adjoint ont fait paraître leur Bilan de mi-mandat dans le numéro 135 du « Santeny Mag » de juillet dernier. Nous avons attentivement lu ce dossier habilement présenté mais il est temps pour nous de rétablir des vérités.

Table des matières

Préambule :.....3

Social :4

Seniors :.....4

Petite enfance, enfance, jeunesse :..... 5

Santé :6

Economie :7

Communication :..... 8

Patrimoine / Cadre de vie :.....9

Urbanisme :..... 10

Finances :.....11

Les associations :.....19

Préambule : Les promesses de campagne d'un candidat devenu Maire et qui se voulait rassembleur, font maintenant place à une réalité qui nous questionne tous et surtout ceux qui y ont cru.

Notre groupe « Santeny Avant Tout », opposition principale avec 5 élus, a, dans un premier temps joué le jeu, pensant qu'une nouvelle équipe pouvait amener un projet nouveau avec un objectif commun, le bien vivre à Santeny.

Hélas, après 3 années d'une gouvernance autocratique, nous avons clairement compris les objectifs assignés par le Maire et son 1^{er} adjoint : faire table rase du passé et surtout détruire ce qui a été fait en tentant d'imposer la "pensée unique".

Et cela est aussi vrai au sein de leur propre groupe : ils ont « remercié » très vite 2 élues qui avaient pourtant été de leur équipe lors du mandat précédent, alors qu'ils étaient dans l'opposition. S'en sont suivies 3 autres démissions. **Le bilan est alarmant : des adjoints (et pas des moindres) et conseillers municipaux qui n'habitent plus la commune, d'autres qui sont des élus fantômes et de nombreuses tensions qui existent au sein de l'équipe.** On peut se demander légitimement quel intérêt ils portent aujourd'hui à Santeny.

Pour Santeny c'est une année difficile qui s'annonce avec la multiplication des travaux dont on ne comprend pas bien la finalité, si ce n'est à faire du joli. Quel intérêt à paver des rues dans un centre-ville déjà quasiment mort.

La multiplication des rues fermées et un nouveau plan de circulation absurde ont déjà mis à mal nos commerces qui vont inévitablement fermer. Le seul intérêt touristique de notre beau village sera son « non intérêt », une balade au milieu de rien ! A moins de remettre calèches et chevaux ! Ce sera peut-être notre futur service de transport en commun puisque la ligne 12 a fermé la desserte, pour une année, de tous les arrêts entre le haut de l'avenue du Général Leclerc et l'église.

Que dire également de l'entêtement du Maire et de son équipe à refuser tous logements sociaux ce qui a conduit Madame la Préfète à mettre Santeny en situation de carence mi-décembre 2023. Une catastrophe pour notre commune dont le Maire s'est bien gardé de parler lors de ses vœux à la population.

Plus généralement, Santeny perd petit à petit tout intérêt. Pas de service jeunesse dynamique avec un lieu dédié, plus de service social dont le 1er adjoint s'applique à supprimer petit à petit les financements et les services de proximité, plus d'associations historiques santenoises interdites par le Maire d'animer et dynamiser Santeny sauf le Comité des fêtes créé par lui et à sa gloire.

Et pour finir que dire de la communication tronquée voire absente sauf lorsqu'il s'agit, à travers le bulletin municipal de vanter, par des artifices, une politique soi-disant au service de tous qui n'est en fait qu'au service d'un Maire qui aime se faire prendre en photo.

Dans son programme pour 2020, V.Bedu écrivait : « **durant la prochaine mandature, ma priorité sera sociale, économique et environnementale. Je prendrai toutes les décisions en ce sens** ». Et d'y ajouter **7 engagements clefs. Engagements pas ou peu respectés.**

Où en sommes-nous vraiment ?

Vous trouverez également dans ce document et au fil des pages, toutes nos réflexions sur les points qui nous semblent essentiels pour les associations, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et les seniors qu'il ne faut pas oublier.

Social : Certainement le parent pauvre de la politique municipale actuelle. Depuis fin 2020, nous avons constaté une baisse constante de l'action sociale de la nouvelle équipe. Le budget du C.C.A.S. a baissé sous prétexte qu'il n'y avait pas de besoin.

Ce qui a été fait

- Un seul agent au service social qui a déjà changé 2 fois d'où une difficulté pour suivre les dossiers.
- Plus aucun dossier de demandes d'aide présenté. Il n'y a donc plus de précarité à Santeny... ?
- Pas de communication sur les aides possibles pour éviter « les appels d'air ».
- Maison France Services inadaptée
- Disparition de la commission d'attribution des logements sociaux (facilitant le copinage)

Ce qui doit être fait

- Disposer d'un vrai service social dans un lieu dédié en partenariat avec Marolles.
- Mettre en place un dispositif pour traiter les demandes d'aide urgentes.
- Rédiger un 'mémo' pour présenter les aides possibles et le public concerné.
- Permettre les missions de France Service avec un personnel dédié et confirmé..
- Remettre en place la commission d'attribution des logements sociaux.

Seniors : Au-delà d'un certain âge, ce que nous appelons les seniors ne sont pas pour autant des personnes qu'il faut négliger. Qu'ils soient en situation de fragilité ou en pleine possession de leur capacité, ce sont avant tout des acteurs importants de la vie de notre commune. Soit parce qu'ils ont été élus dans les conseils municipaux, soit parce qu'ils ont créé, géré ou fait partie des nombreuses associations santenoises, soit tout simplement parce qu'ils sont santenois, santenoises et qu'à ce titre ils méritent considération et respect.

Ces personnes ont des besoins et des envies que toute équipe municipale digne de ce nom se doit de prendre en compte.

A ce jour, de nombreux santenois(e)s aident les seniors qui en ont besoin pour les courses, les rendez-vous médicaux, les soins divers car ils obtiennent une fin de non recevoir lorsqu'ils tentent de contacter la municipalité ou lorsqu'on leur répond de prendre contact avec les communes voisines. Un comble !

Ce qui a été fait

- Disparition des aides ménagères.
- Disparition du portage des repas. Appel à des sociétés extérieures coûteuses. Certains ne mangent plus qu'un repas par jour.
- Pas de plan canicule mis en place à l'été 2023
- Pas de communication sur les aides possibles pour éviter « les appels d'air ».
- Conseil des Sages léthargique.

Ce qui doit être fait

- Réactiver le portage des repas par des agents communaux assurant par là même un rapport humain étroit.
- Mettre en place un dispositif pour traiter les demandes d'aide urgentes.
- Réactiver le plan canicule pour les personnes fragiles sur les années à venir.
- Rédiger un 'mémo' pour présenter les aides possibles et le public concerné.

Petite enfance, enfance, jeunesse : Depuis son élection, le Maire s'applique à détruire le service jeunesse que nous avons mis des années à construire. Il a 'abandonné' la gestion de la crèche à Marolles en Brie, il ne siège plus au conseil du collège et a supprimé le **Relais d'Assistance Maternelle**.

Les plus impactés sont les 11-18 ans, la municipalité ayant clairement affiché se mobiliser essentiellement pour les 3/11 ans. Il faut dire que la longue absence inexplicquée du Directeur jeunesse et les départs « encouragés » de plusieurs animateurs historiques ont fait fuir les jeunes qui ne se reconnaissent pas dans la politique sectaire menée par l'adjointe à la jeunesse.

La nouvelle Convention Territoriale Globale signée avec la CAF, dans son diagnostic, pointe les failles actuelles et propose des fiches actions qui seront difficiles à appliquer sans un recrutement pointu d'un personnel formé et qualifié et l'adhésion des jeunes à accompagner.

Il est à noter que le respect de cette convention permettait à la commune d'obtenir des subventions non négligeables de la part de la Caisse des Allocations Familiales.

Le 1er adjoint veut faire de Santeny, « le petit Neuilly du Val de Marne ». Il serait temps pour lui de revenir au 21^{ème} siècle.

Ce qui a été fait

- Baisse drastique du nombre d'animateurs.
- Pas de directeur jeunesse depuis bientôt 2 ans.
- Pas de locaux adaptés contrairement aux promesses.
- Politique axée sur les 3/10 ans uniquement. Entériné par le PEDT
- Accueil limité des 10/14 ans avec suppression régulière des sorties faute de participants.
- Disparition de la Connexion Jeunesse (club 440) faute de personnel dédié et qualifié.
- Désillusions des jeunes avec des promesses non tenues (visite du Sénat obligatoire pour bénéficier d'un séjour ski finalement annulé).
- Aucun travail avec les entreprises pour faciliter l'accès de nos jeunes à l'emploi : jobs d'été, insertion, stages....
- Disparition du partenariat avec la Mission Locale
- Disparition du partenariat avec le collège
- Absence récurrente du Maire aux Conseils d'Administration du collège.
- Disparition du **Relais Assistance Maternelle**

Ce qui doit être fait

- Recruter un Directeur Jeunesse.
- Se donner les moyens d'appliquer le Contrat Territorial Global (C.T.G.)
- Recruter des animateurs supplémentaires diplômés BAFA.
- Construire un espace dédié aux jeunes de tous les âges.
- Ne plus faire de fausses promesses en échange de services rendus par les jeunes.
- Réactiver les liens avec la Mission Locale, le collège et le lycée.
- Siéger de nouveau au Conseil d'Administration du collège.
- Assurer la création d'un **Relais d'Assistance Maternelle** de proximité.
- Reprendre la co-direction de la crèche intercommunale abandonnée par le Maire.

Santé : Lors de la dernière mandature, Monsieur Gendronneau et son équipe ont tout fait pour faire venir 3 médecins sur Santeny et ils y sont arrivés, la commune ayant alors participé à leur installation en finançant des places de stationnement et l'accès au cabinet médical (et non l'achat de leur cabinet comme le dit la rumeur).

Dans son programme, le candidat V.Bedu annonçait un calendrier pour la création d'un grand " Géopôle santé " afin de prendre soin de chacun....

Les médecins sont partis ! Le maire et son équipe n'ont donné suite à aucun des projets apportés par nos médecins Santenois qui souhaitaient développer une véritable offre de santé comportant des généralistes, des infirmier(e)s, un(e) gynécologue, un cabinet de radiologie, des psychologues, un laboratoire d'analyse, un service de soins de première urgence, des sages-femmes etc

Une vraie maison de santé. **L'un des projets était même soutenu par Madame la Préfète.**

Mais cela faisait certainement trop d'ombre aux ambitions de M. le Maire qui a tout refusé en s'obstinant à vouloir installer des médecins dans la maison d'habitation de la ferme des Lyons totalement inadaptée à une telle activité.

Il n'y a donc plus de médecins sur Santeny. Certes ils ne sont pas bien loin, ils sont allés à Marolles en Brie où le Maire, Alphonse Boye, les a accueillis à bras ouverts en disant merci à Santeny.

Marolles en Brie ayant peu de foncier disponible, où iront-ils s'ils trouvent un terrain plus éloigné mais mieux adapté à leur projet de développement.

Ce qui a été fait

- Départ encouragé de nos médecins.
- Rejets des projets de développement présentés par les médecins nouvellement installés sur Santeny.
- Migration forcée de nos médecins vers Marolles.
- Disparition du service d'aide et d'accompagnement à la personne.

Handicap :

- Disparition de la commission Handicap / PMR..
- Aucun projet d'amélioration du quotidien, d'aménagement des liaisons.
- Multiplication des voies pavées.

Ce qui doit être fait

- Réactiver le partenariat avec nos médecins
- Développer le service d'accompagnement et d'aide à la personne.
- Créer une véritable Charte pour le handicap.
- Améliorer les circulations douces pour les personnes en situation de mobilité réduite.
- Créer un véritable " Plan Santé " pour attirer sur Santeny les spécialistes de santé (Gynécologue, Cardiologue, Sage-Femme, Ophtalmologiste, cabinet d'analyse).

Monsieur le Maire, vous êtes le seul Maire de France à avoir fait fuir vos médecins !

Economie : Pas grand chose à dire sur ce sujet. Le développement économique est de la responsabilité du Territoire dont nous dépendons (G.P.S.E.A.).

Nous vous proposons un petit jeu. Reprenez le bilan de mi-mandat du Maire, lisez les pages 14 et 15 réservées à l'adjoint chargé de cette délégation et tentez de trouver ce qui a trait au développement économique. Vous ne trouverez quasiment rien !

Les trois commerces que nous avons en centre-village sont fortement impactés par les travaux en cours et le seront définitivement par la modification des sens de circulation. Pour votre bonne information, ils ont déjà perdu près de 50 % de leur chiffre d'affaires et émettent l'idée de partir.

La taxe d'aménagement, passée de 4 à 20 % en début de mandat, est un refouloir pour attirer de nouvelles entreprises dans les zones d'activité de la commune.

Bien entendu, il faut lutter contre l'installation d'entrepôts logistiques, consommateurs d'espace et générateurs de nuisances. Avec l'aide du Territoire il est facile d'attirer des entreprises et des startups tournées vers les nouvelles technologies, de créer des espaces de coworking et de contribuer par la même au développement de notre commune. Ce sera l'un des axes forts de notre programme pour 2026.

Ce qui a été fait

- Mise à mal des commerces avec les travaux et l'inversion des sens de circulation.
- Très forte augmentation de la taxe d'aménagement qui empêche le développement de l'activité économique.
- Pas ou très peu de création d'emplois de proximité.
- Aucun projet pour faciliter le télétravail, le coworking, ce qui aurait un impact sur les déplacements et donc sur l'environnement.
- Pas de concertation avec les entreprises locales.

Ce qui doit être fait

- Rendre de nouveau attractif les commerces locaux.
- Revoir les taux de la taxe d'aménagement pour attirer de nouvelles entreprises tout en refusant les sociétés de logistique.
- Attirer des entreprises tournées vers les nouvelles technologies.
- Développer un espace de coworking et un espace Fab-Lab en centre village en aménageant des locaux et en mettant en place des actions de communication
- Créer un véritable partenariat avec les entreprises locales et favoriser les synergies entre les entreprises

Communication : Écoute / Disponibilité / Concertation / Information / Participation citoyenne. Ces mots souvent entendus dans la bouche du Maire ne sont en fait que des leurres. Certes, la communication n'est pas aisée et bien évidemment il y aura toujours quelqu'un pour dire " Je n'étais pas au courant, on ne nous a pas informés ...". Mais le candidat V.Bedu a tellement fustigé l'ancienne équipe municipale sur ce sujet, qu'il se devait d'être irréprochable. Il nous avait pourtant dit, après son élection, que maintenant la communication allait devenir professionnelle.

En parcourant les rues de Santeny, les Santenois nous disent :

- Il n'y a pas de communication,
- Le Maire et ses services ne répondent jamais aux emails,
- Les réunions sont à des jours et à des heures où il est difficile d'y assister.

Et que dire des énormes erreurs de dates telles que : Le 11 novembre célèbre la fin de la seconde guerre mondiale / Sur les festivités de Noël, le 17 décembre qui tombe à la fois un dimanche et un lundi

Les référents de quartier, tout comme le conseil des Sages auraient permis d'établir un véritable lien entre la population et la municipalité. L'idée était bonne. Cela a totalement été dévoyé par la composition de ces instances qui se devaient d'être totalement apolitiques, ce qui est loin d'être le cas.

A ce jour, les référents de quartiers sont inopérants et ne sont même pas informés des actions de la municipalité à tel point que certains d'entre eux démissionnent. Le conseil des Sages quant à lui, est quasiment exclusivement composé de personnes extrêmement favorables à la majorité municipale. Le Maire n'en respecte pas la charte qu'il a lui-même rédigée. De nombreux membres en sont entrés et sortis sans validation du Conseil Municipal.

Deux nouveautés tout de même.

- Le nouveau site internet de la commune.
- L'application Illiwap, une bonne initiative qui permet d'être tenu informé en temps réel de l'activité communale et surtout de suivre un agenda très changeant.

Ce qui a été fait

- Aucune réunion publique d'intérêt général depuis l'élection de 2020.
- Aucune place pour les associations Santenoises dans le bulletin municipal.
- Aucune réponse aux mails et courriers adressés en Mairie.
- Utilisation du bulletin municipal comme outil politique de communication et non comme information de la vie municipale
- Restriction de la place dédiée aux oppositions dans le bulletin municipal (½ page en 2020, ¼ de page aujourd'hui).
- Aucune concertation sur les différents projets
- Inefficacité des référents de quartier.
- Information tronquée sur les travaux.

Ce qui doit être fait

- Mettre en place des réunions publiques sur les sujets d'importance (Finances, travaux, urbanisme ...).
- Refaire du bulletin municipal un vrai magazine fait par et pour les associations.
- Répondre systématiquement aux courriers, mails, et questions orales des administrés.
- Mettre en place une véritable communication professionnelle au bénéfice des habitants.
- Créer des sondages d'initiative communale pour les changements impactant la vie quotidienne.

Patrimoine / Cadre de vie : C'est certain, le patrimoine de la commune est mis en valeur. Mais à quel prix ?

Les dépenses pharaoniques affectées à la restauration de l'église qui, reconnaissons le, est magnifique auraient pu être utilisées pour d'autres causes. Était-ce vraiment le moment de mettre autant d'argent public dans ce bâtiment alors que les voiries se dégradent considérablement ?

Pour notre part nous pensons que la construction/reconstruction d'un espace municipal dimensionné et adapté aux nouveaux besoins des Santenois aurait été plus judicieux. Un bâtiment avec une vraie salle des fêtes et de spectacles, avec des salles suffisamment grandes dévolues aux associations de manière pérenne aurait été le bon choix politique.

Il est à noter que le Presbytère et l'ancienne Pompe à Incendie seront entièrement rénovés par G.P.S.E.A. pour créer un espace d'exposition et des ateliers d'artistes. Nous en sommes très satisfaits car c'est sous l'ancienne municipalité que le Maire M.Gendronneau et sa première adjointe Mme Del Socorro ont imaginé et porté ce projet. Projet rejeté dès le début de la mandature actuelle par le Maire et son équipe.

La Loi impose 25 % de logements sociaux à la commune d'ici 2025. Il nous reste deux ans pour y répondre et nous en sommes loin. Que va t-il arriver si l'État décide d'imposer à la commune le respect de la Loi en faisant jouer son droit de préemption ?

Ce qui a été fait

- Restauration totale de l'église et de son parvis, mais à quel coût ?
- Rénovation et **fermeture** de la grille de Montanglos.
- Rénovation de la porte du Fief de Montanglos pour un usage privé.
- Réfection du mur de Montanglos.
- Création d'un Club House pour le tennis, initié sous la précédente mandature (Normalement partageable avec d'autres associations).
- **Signature du permis de démolir de l'ancienne forge.**
- Mise en valeur du lavoir.
- Abattage de dizaines d'arbres au Domaine.
- Abattage du marronnier centenaire à l'entrée de Montanglos.
- Installation de bancs.
- Multiplication des voies pavées densément fréquentées par les véhicules ce qui conduira à des nuisances sonores

Ce qui doit être fait

- Construire un espace municipal dimensionné et adapté aux nouveaux besoins des Santenois
- Construction en collaboration avec les communes de plateau Briard, d'un bâtiment avec une vraie salle des fêtes et de spectacles, et comportant des salles suffisamment grandes dévolues aux associations de manière pérenne
- Redonner vie au centre village.
- Créer un musée du patrimoine agricole et industriel de Santeny et du Plateau Briard.
- Faire respecter la taille des haies débordant sur les trottoirs empêchant les cheminements piétons.

Urbanisme : L'urbanisme est un sujet sensible sur Santeny. Quel urbanisme voulons-nous ?

Entre zone exclusivement pavillonnaire et collectifs le débat fait rage à tous les niveaux, mais qu'en est-il au niveau communal ?

N'accepter que des pavillons fait aujourd'hui figure de mauvais élève en termes de développement durable, d'écologie et d'empreinte carbone (Une grande consommation d'espace pour loger peu de gens). Nous sommes pourtant attachés à cet environnement qui a fait de notre village ce qu'il est. Bien entendu, nous avons dû composer avec les exigences de la Loi SRU qui imposent aux communes de disposer de 25 % de logements aidés d'ici 2025 et c'est pour cette unique raison que de petits collectifs ont vu le jour.

Y renoncer serait à nos yeux contre-productif et dangereux pour le devenir de notre commune si l'objectif n'est pas atteint, ce qui est le cas depuis la mi-décembre. Santeny est maintenant placée en situation de carence par la préfecture. Un drame !

L'urbanisme ce n'est pas que de la construction c'est aussi réfléchir à l'aménagement du territoire communal en se donnant les moyens de ses ambitions. Mais pour cela, il ne faut pas hypothéquer l'avenir comme le fait la municipalité en multipliant les opérations de portage avec le Syndicat d'Actions Foncières qui sont de véritables épées de Damoclès pour les finances locales (point développé dans le chapitre 'finances')

L'urbanisme c'est également penser au futur proche et lointain de notre commune ainsi qu'au positionnement des futurs lieux de vie. C'est aussi penser "développement durable", protection des espaces forestiers naturels et agricoles. A cet effet, nous avons appris tout récemment que la commune avait établi avec l'aide du département un Périmètre de Protection des Espaces Naturels et Agricoles. Il nous a d'ailleurs été demandé de valider ce périmètre lors du conseil municipal du 14 novembre 2023.

Intention louable s'il en faut, mais ATTENTION, nous avons découvert 3 heures avant ce conseil, qu'une parcelle classée en "agricole" depuis des années avait été exclue de ce périmètre et pourrait donc à terme être urbanisée. Cette parcelle appartient à la famille de l'un des adjoints de M.Bedu.

Nous pensons qu'il y a là un sérieux conflit d'intérêt ...!

Ce qui a été fait

- Reprise du projet de Bigoine rejeté par V.Bedu et son groupe alors dans l'opposition municipale.
- Multiplication des opérations de portage et de préemption avec le SAF. 94.
- Préemption via le SAF 94 de la maison de la ferme de Lyons.
- Non respect de la Loi SRU.
- Obligation pour les habitants de respecter une charte d'urbanisme pour les habitations du centre ville (Couleur des façades, des volets, des types de portes et fenêtres ...)
- Suppression de nombreuses places de stationnement.
- Création de places de stationnement payantes sur la place de Gondy.

Ce qui doit être fait

- Se "débarrasser" des périmètres SAF tout en préservant les intérêts communaux.
- Co-inventer le devenir de la ferme des Lyons avec les propriétaires actuels.
- Réfléchir ensemble à un projet structurant sur le périmètre de l'ancienne forge.
- Réhabiliter les logements de la place de Gondy.
- Apporter un soutien aux habitants pour limiter la consommation énergétique des habitations.
- Faciliter les déplacements doux (Vélos, voitures électriques ...).

Finances : Nous avons dit dans nos différentes publications que les budgets n'étaient pas tenus, ce qui nous a valu le courroux et l'opprobre de l'adjoint aux finances.

Nous maintenons notre jugement car en effet un budget voté se doit d'être respecté. Par exemple, **si vous annoncez pour 2022 un budget d'investissement de 5.467.000 € et que vous ne réalisez que 3.868.000 €, pour nous, le budget n'est pas tenu !** Vous l'aurez compris, annoncer année après année et à grand renfort de publications, des dépenses d'investissement importantes mais n'en réaliser que 70 % fausse la vision et permet de faire croire que la municipalité investit énormément.

Il en est de même pour **les dépenses de fonctionnement qui présentent des budgets de dépenses surévalués.** (Exemple sur 2023 avec les frais de chauffage urbain budgétés pour 250.000 € et qui présente au 31 décembre 2023 une réalité d'un peu moins de 90.000 €.)

Idem pour les dépenses d'énergie et d'électricité avec 321.000 € au budget et 204.000 € au 31 décembre. Bien entendu, de nombreux autres postes de dépenses vont dans ce sens.

Où est la supercherie ? Vous l'aurez compris le discours du Maire et de son adjoint aux finances sera de dire: " Nous avons su maîtriser les dépenses en faisant d'importantes économies "

Au-delà de ces interrogations, nous avons répertorié ci-après les faits marquants de la gestion financière de la municipalité en place.

Ce qui a été fait

- Dépenses de fonctionnement en augmentation constante de près de 10 % sur la période 2020-2022 et pour 2023 des postes budgétaires (énergie, chauffage, alimentation etc ...) fortement surévalués (multipliés par 2 et 4) faussant l'analyse des résultats.
- Budgets d'investissement votés en CM jamais réalisés à 100% mais seulement à 70% en moyenne.
- Non prise en compte des délais de versement des subventions obtenues pour les investissements (retard de 1 à 2 ans bien connu) au détriment de l'équilibre budgétaire
- Capacité d'autofinancement divisé par 3 entre 2022 et 2023
- Affirmations erronées sur l'emprunt et la dette.
- L'adjoint aux finances confond le fond et la forme sur l'intervention du Trésorier Public, qui vérifie la bonne tenue des comptes selon le plan comptable et la loi (forme), mais ne donne aucun avis sur le contenu du budget, niveau des recettes et des dépenses. (fond)
- Gros risque sur les préemptions et leurs conséquences financières pour le budget communal.
- Subventions aux associations versé à 75% en 2022 et même 56% en 2023 du budget = effet d'annonce !

Ce qui doit être fait

- Une juste maîtrise des dépenses de fonctionnement, qui ne se fait pas au détriment des services aux santenois
- Réduire les frais d'étude et consacrer la somme économisée aux besoins des Santenois.
- Des budgets d'investissement réalistes
- Des budgets de fonctionnement se basant sur les dépenses réelles des années passées tout en prenant en compte le contexte économique.
- Etablir un échéancier recettes/dépenses avec son échelonnement sur 2 ou 3 exercices quand il s'agit de travaux pluriannuels
- Conserver une capacité d'autofinancement nécessaire et suffisante
- Dire la vérité sur la dette et les emprunts, sur les subventions aux associations
- Ne pas multiplier les portages et conventions avec le S.A.F.
- Attribuer le budget réservé aux subventions à 100 % .

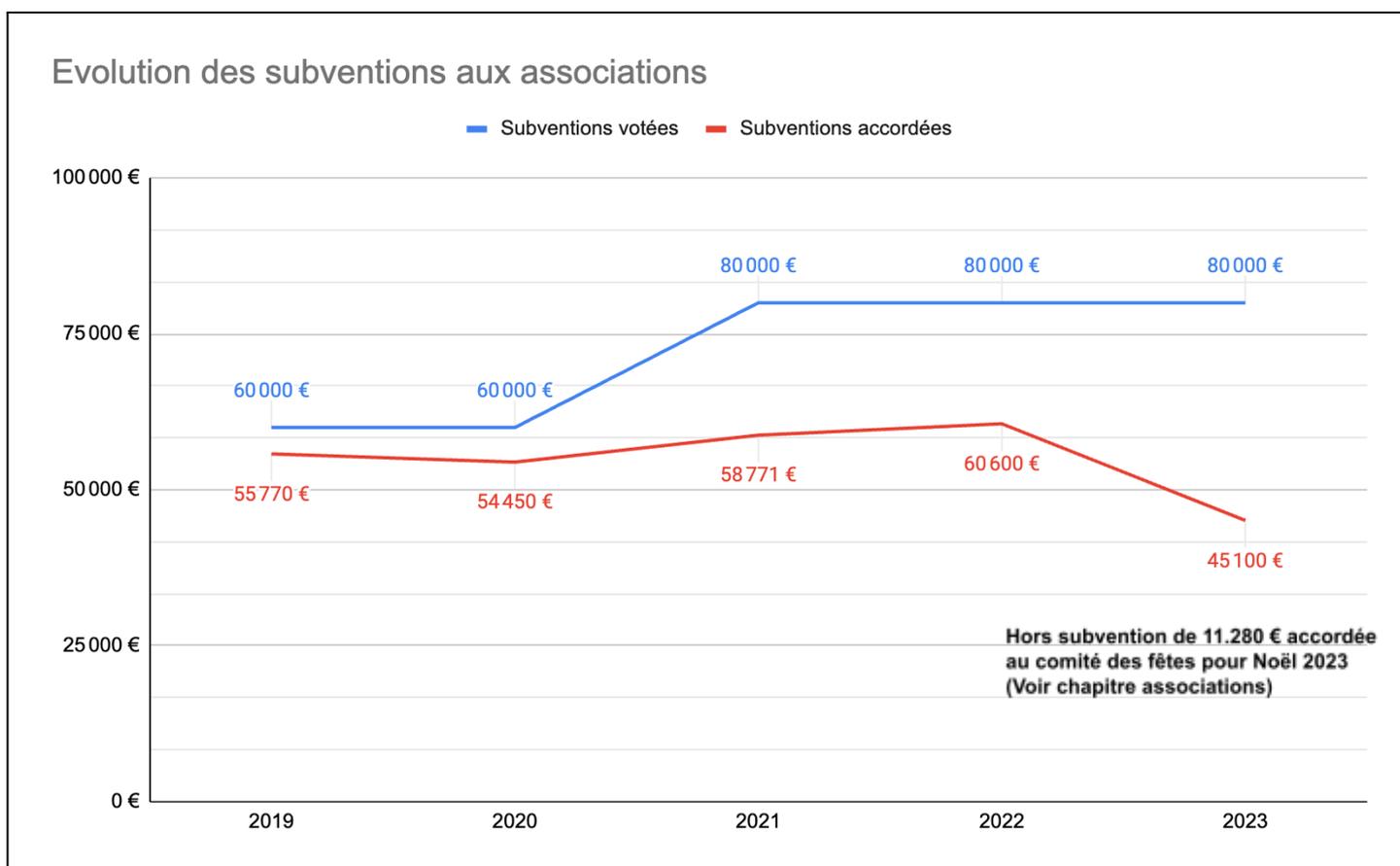
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Le Maire et son adjoint aux Finances, alors qu'ils étaient dans l'opposition, déclaraient en 2020 que la Mairie ne donnait pas assez en subvention aux associations.

Une fois élus, ils ont annoncé à grand renfort de communication dans leurs publications qu'ils augmentaient le montant total des subventions annuelles aux associations à 80 000 euros au lieu de 60 000 euros. En 2022 et 2023, ils ont reconduit ce même montant inscrit au budget communal.

Mais qu'en est-il en réalité ? Le Maire et son Conseil municipal n'ont jamais attribué cette somme de 80 000 euros aux associations :

- En 2021 : montant total des subventions 58 771 euros, soit quasiment la même somme que la municipalité précédente
- En 2022 : montant total des subventions 60 600 euros
- En 2023, pire ! ils n'a été attribué que 45 100 euros

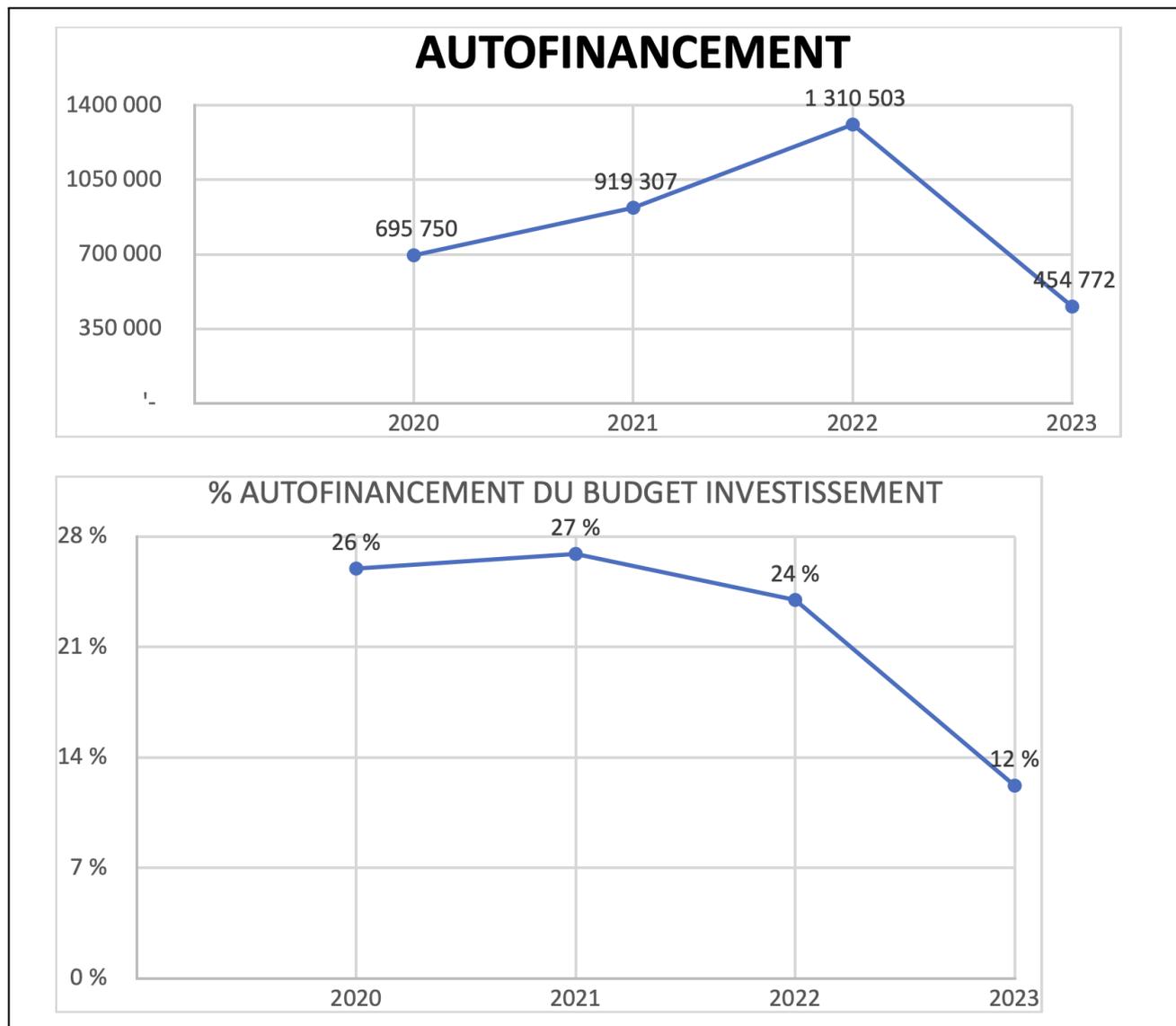


AUTOFINANCEMENT POUR INVESTISSEMENT :

L'autofinancement d'une commune est constitué de sa réserve en trésorerie provenant du résultat reporté cumulé de la section investissement, additionné des virements en provenance de la section fonctionnement (excédent de fonctionnement capitalisé) décidés lors de l'établissement du budget communal annuel.

L'autofinancement constitue l'une des recettes principales au même titre que les subventions, les dotations et l'emprunt pour faire face aux dépenses d'investissement décidées au budget.

Comment a évolué l'autofinancement de la commune sur la période 2020 – 2023 ?



L'autofinancement disponible en 2023 a été divisé par 3 par rapport à 2022, et par 2 par rapport à 2021. En 2023 il ne représente plus que 12% des recettes d'investissement alors qu'il était de 25 à 27 % les années précédentes

Comment vont être bâtis les budgets 2024 et 2025 avec un autofinancement qui s'effondre !

BUDGETS D'INVESTISSEMENT :

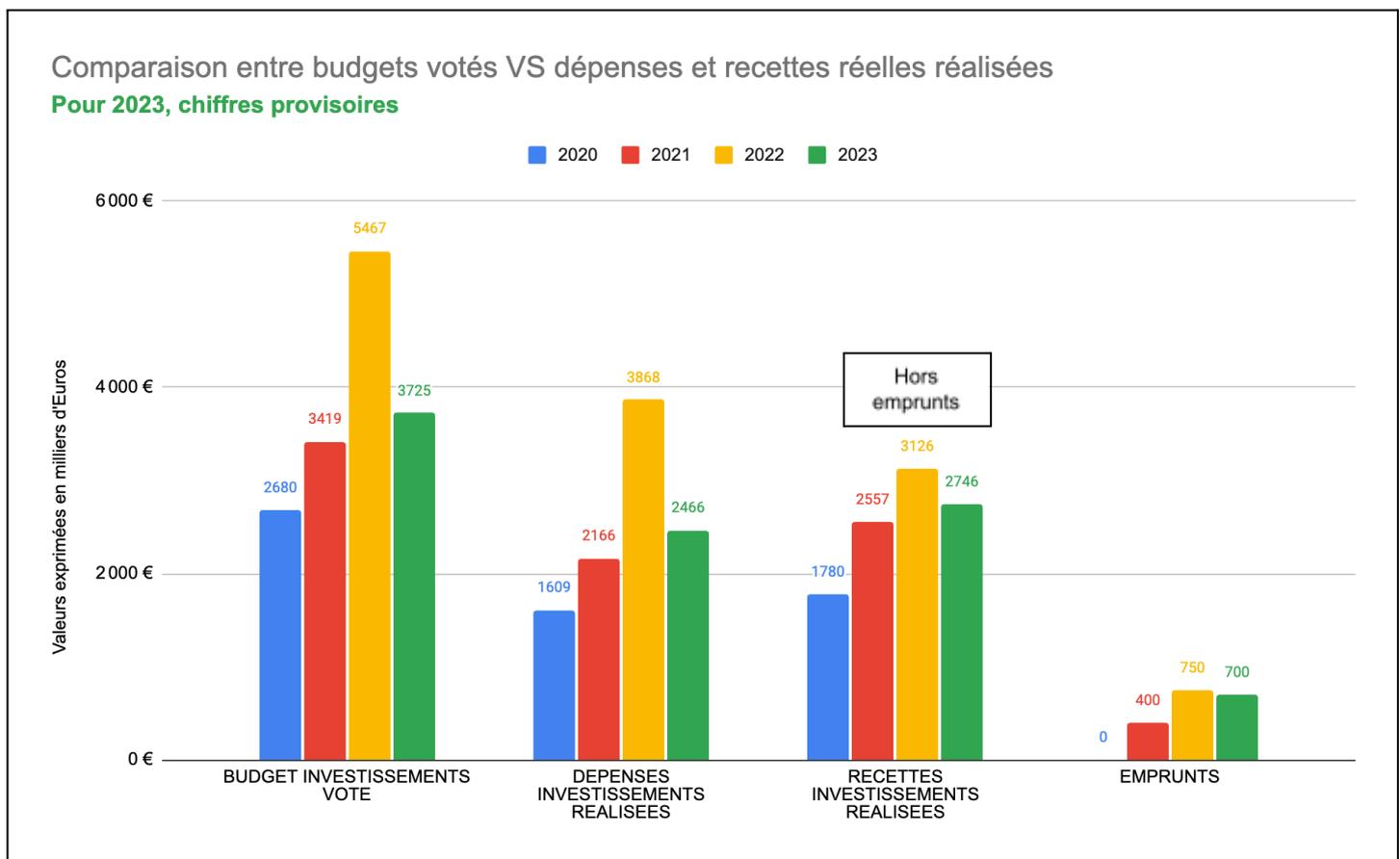
Le Maire et son adjoint aux finances assèment au fil des bulletins municipaux Santeny Mag utilisant la méthode Coué qu'ils maîtrisent leur budget à l'euro près !

Que dire du budget d'investissement sur la période 2020 – 2022 ? Ils n'a été réalisé sur ces 3 exercices que de 60 à 70% du budget voté !

Budgets trop ambitieux, oubliant que le paiement des subventions obtenues n'est effectif que 1 ou 2 ans après les travaux (et pourtant l'adjoint aux finances le sait puisqu'il l'a reconnu en CM). Cela oblige à limiter ou stopper les travaux pour être juste couvert par les recettes effectivement encaissées.

L'adjoint aux finances parle de budget pluriannuel mais il n'a jamais présenté un tel budget étalé sur 2 ou 3 ans.

Où est la maîtrise du budget ?



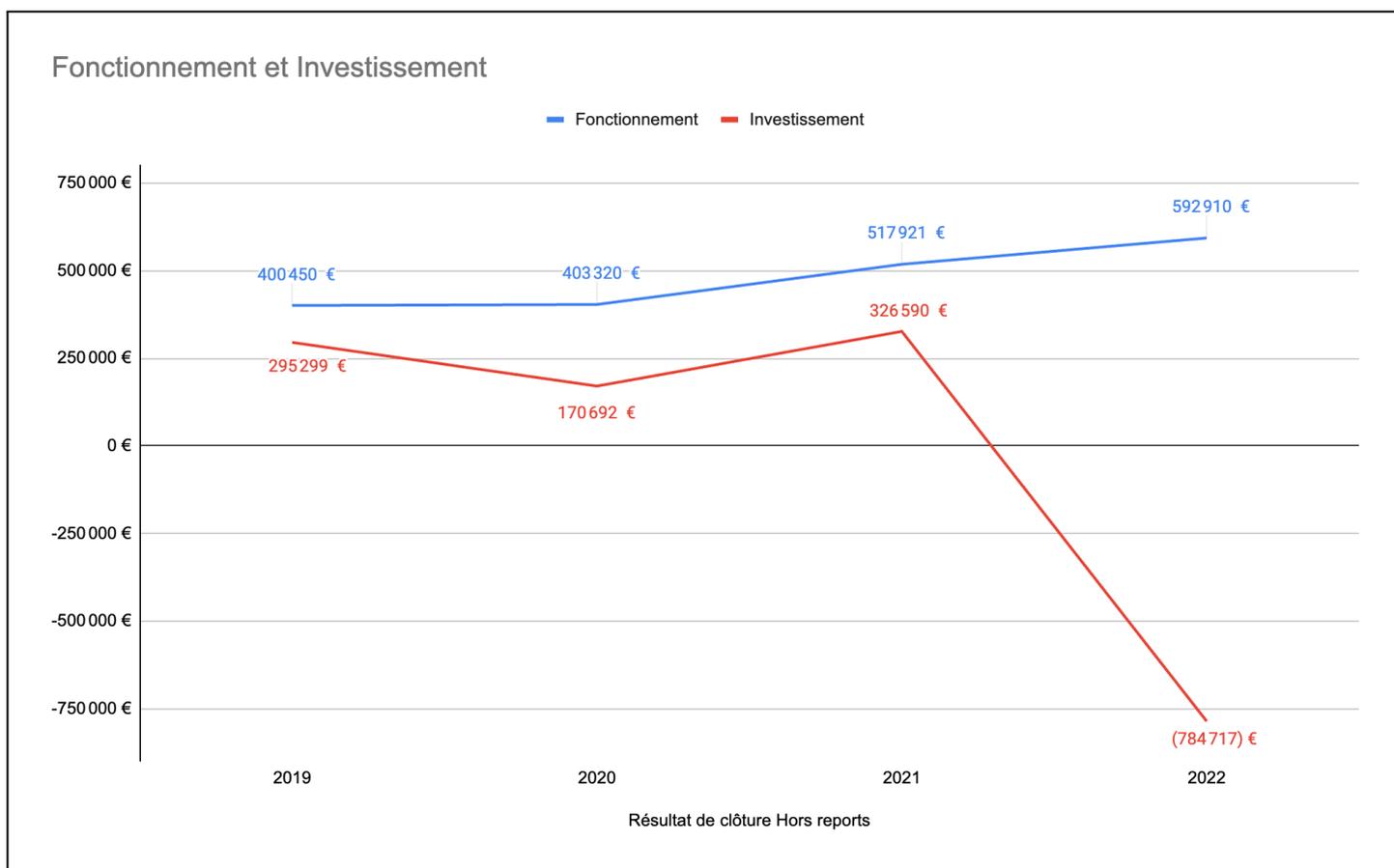
Les budgets sont une chose, mais les réaliser en est une autre. Les dépenses et recettes tant du côté fonctionnement que du côté investissement génèrent un résultat qui est reporté année après année et c'est ce qui sert en partie à préparer le budget de l'année suivante.

Pour 2022, le résultat annoncé sur le fonctionnement de près 942.000 € est en partie vrai, car un mot essentiel a été oublié, dans les communications de la municipalité, le mot "CUMULÉ".

Il s'agit en effet d'un **résultat cumulé** prenant en compte le report des exercices précédents. 400.000 € sur 2020, 350.000 € sur 2021 et 350.000€ sur 2022.

Et que dire des résultats de la section investissement qui présentait un véritable gouffre pour l'année 2022 avec un déficit (Recettes - dépenses) de - 784.717 €

Le graphique ci-dessous présente sur les 4 dernières années les résultats hors reports des sections de fonctionnement et d'investissement.



Monsieur l'adjoint aux finances nous a expliqué que la maîtrise des dépenses était essentielle à la bonne tenue d'un budget et sur ce point il a raison, mais encore faut-il être juste.

Le graphique suivant compare les recettes et dépenses de la section de fonctionnement (hors budget annexe de la Police Pluricommunale et reports) sur les 4 dernières années et l'on peut voir des recettes de fonctionnement supérieures aux dépenses ce qui est plutôt bon signe.

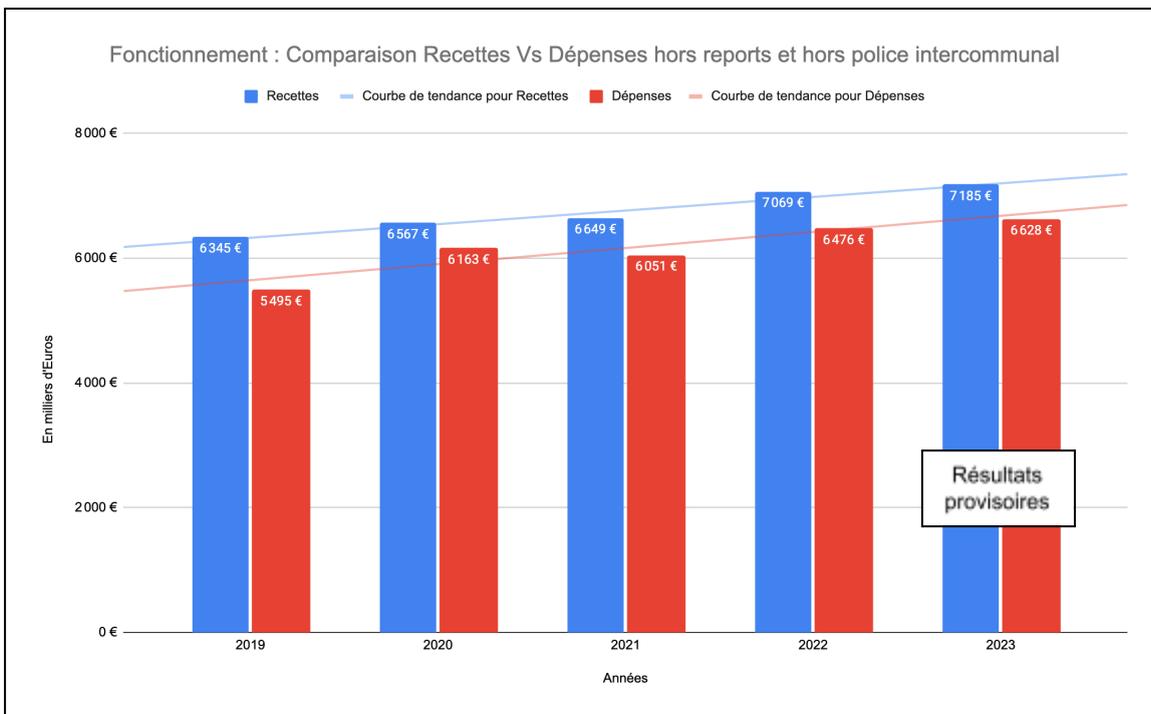
Pour 2022 (hors budget annexe de la Police Pluricommunale et reports) : recettes 7.069 K€, dépenses 6.477 K€ d'où un résultat positif de 592 K€.

Les recettes de fonctionnement servent en partie à alimenter les dépenses d'investissements (entre d'autres terme, nos impôts, et pas qu'eux, permettent de payer les charges communales et de financer les investissements) c'est ainsi que tous les ans une somme d'environ 400.000 € est transférée à l'investissement permettant ainsi de limiter le recours à l'emprunt.

Or, pour 2022 le transfert prévu de 381.071 € n'a pas été fait. Conséquence, le résultat de l'année 2022 aurait dû être de 211.839€ (592.910 € - 381.071 €). Dans le même temps le résultat d'investissement serait resté négatif avec -403.646 € (784.717 € - 381.071 €)

Le montant des dépenses de fonctionnement auraient mathématiquement dû être de 6.858 K€ (6.477 K€ + 381 K€).

Gageons que la méthode sera de même pour l'exercice 2023.

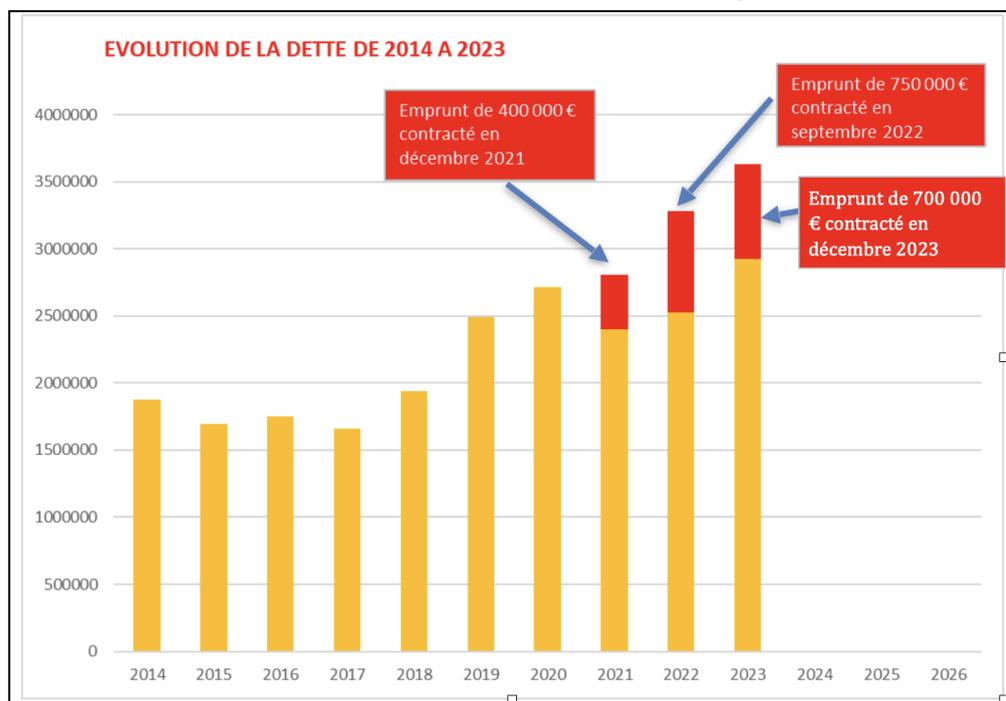


DETTE et EMPRUNTS :

- La dette est constituée de la somme des emprunts en cours moins le remboursement annuel de ceux-ci (annuités)
- Elle prend en compte le montant et la durée des emprunts contractés et les conditions de remboursement (taux d'intérêt)
- Notre adjoint aux finances a dit (Santeny Mag N°128- nov/déc 2021 page 21) : « *Nos finances et notre trésorerie nous permettent de ne pas emprunter cette année (2021), mais il a inscrit au budget d'investissement réalisé en 2021 un emprunt de 400 000 euros !* »

« *En 2020 et 2021, notre bonne gestion a permis de désendetter la commune de 600 000 euros* ».

En réalité le désendettement est loin d'être à l'ordre du jour Voici la réalité :



PRÉEMPTIONS ET PORTAGES FONCIER PAR LE S.A.F. : Véritable épée de Damoclès

Les préemptions effectuées par la Mairie peuvent être portées par le SAF 94 qui prend en charge, dans ce cas, l'achat du bien auprès du propriétaire. La Mairie ne paie que 10% de l'achat dans un premier temps puis des intérêts sur la période de portage. Les portages ont une durée de validité, en général de 5 ans, qui peut être prolongée le cas échéant de quelques années (3 ou 5 ans). A l'issue de cette période de validité, si la Mairie n'a pas réalisé son projet sur le bien considéré ou ne l'a pas revendu, elle devra payer le prix de celui-ci au SAF 94. Ce qui peut constituer un risque important sur le budget communal

De plus, le SAF 94 percevra sur chaque cession, au titre de sa rémunération, une somme forfaitaire équivalent à 4 % calculée sur ce coût total, à savoir le prix de l'acquisition et/ou de l'indemnité d'éviction majoré de tous frais d'actes (frais d'acte notariés, frais de procédure liés à l'acquisition et d'éviction)

Où en est-on à Santeny ?

	Secteur d'intervention du S.A.F.	N° de parcelle	Surface en m2	Durée de portage	Valeur des biens acquis	10% sur acquisitions réalisées, payé par la commune	Estimation SAF des biens projetés	10% sur acquisitions projetées	Coût potentiel pour la commune
					1 637 530,00 €	163 753,00 €			
							3 000 000,00 €	300 000,00 €	
									4 637 530,00 €
									463 753,00 €
05/04/2018	8 rue de la Fontaine Convention de portage foncier Bien acquis	AP 13		8 ans	375 000,00 €	37 500,00 €			
01/04/2018	Cour Grande rue Convention de portage foncier Bien acquis	AP 384 AP385		8 ans	145 000,00 €	14 500,00 €			
27/09/2020	10 Rue de la Fontaine (Vieux Lavoir) Convention de portage foncier Bien acquis	AP 12	405	8 ans	220 000,00 €	22 000,00 €			
29/11/2021	Périmètre RN19 / Gal Leclerc Ouest (Ets Sohaco) Convention d'action foncière / CM du 29/11/0221 Bien en projet	AR 16 - 17 AR 18 - 19 Total	6940 1441 8381	8 ans			2 000 000,00 €	200 000,00 €	
29/11/2021	34, Avenue du Général Leclerc (Ferme des Lyons) Convention de portage foncier / CM du 29/11/2021 Bien acquis	AO 30 AO 32		5 ans	636 030,00 €	63 603,00 €			
			1433						
17/01/2022	Périmètre RN19 / Gal Leclerc Est (Ets Patinaud) Convention d'action / CM du 11/01/2022 Bien en projet	AR 132 AR 133 Total	1956 1814 3770	8 ans			1 000 000,00 €	100 000,00 €	
21/02/2022	2 Grande Rue Convention de portage foncier / CM du 21/02/2022 Bien acquis	AP104	19	8 ans	2 000,00 €	200,00 €			
30/05/2022	5 - 7 Rue de Lésigny Convention de portage foncier / CM du 30/05/2022 Bien acquis	AM110	537	5 ans	259 500,00 €	25 950,00 €			

Seules les conventions de portage impliquent le versement pour la commune des 10% de la valeur du bien.

Les conventions d'études foncières et d'actions foncières sont les prémices aux conventions de portage. Le ou les bien ne sont pas encore portés (financés) par le Syndicat d'Actions Foncières.

Qu'est-ce que le S.A.F. ? Le S.A.F a pour mission d'acquérir et de porter le foncier nécessaire aux opérations d'aménagement voulues par les collectivités adhérentes quand les projets sont destinés à construire des logements sociaux ou à développer des activités économiques.

Les associations : Que ce soit à Santeny ou ailleurs, les associations ont toujours été le point central de la vie communale. Nous pouvions compter, il y a encore quelques années, près de 700 adhérents aux différentes associations santenoises, soit près de 20 % de la population.

Qu'en est-il aujourd'hui, 3 ans après l'élection de 2020 ?

Les associations souffrent !

Le Maire a beau nous dire et écrire sur la page 5 de la notice explicative du dernier conseil municipal : (Extrait)

“ La municipalité souhaite assurer un accompagnement de la vie associative, soit par le biais de subventions au fonctionnement ou de projet, soit par la mise à disposition d'équipements et souhaite à ce que les associations santenoises puissent poursuivre l'animation de la ville, développer la coopération citoyenne, favoriser les initiatives collectives, participer à la réussite éducative et scolaire et renforcer l'épanouissement de chacun. “

Il n'a échappé à personne que ce sont des mots qui ont perdu tout leur sens depuis la mise en place du comité des fêtes en mai 2023.

Le comité des fêtes, créé sous la forme d'une association, cannibalise les subventions accordées aux associations historiques de Santeny et, privatise l'espace Montanglos pour des événements qui étaient jusqu'alors proposés et gérés par les associations indépendantes de la municipalité.

Le plus scandaleux a été le refus de la mise à disposition de l'espace Montanglos pour le banquet du 11 novembre préparé et cuisiné par les bénévoles de l'A.S.A.C depuis plus de 40 ans. **L'A.S.A.C. a été obligé de se délocaliser à Marolles en Brie.**

Banquet repris à son compte par le comité des fêtes (Combien cela a t-il coûté à la commune ?).

L'A.C.S et l'A.S.A.C, deux associations historiques de la commune ont vu leur subvention ramenée à 0 € pour l'A.C.S. et diminuée de 500 € pour l'A.S.A.C.. alors que dans le même temps le comité des fêtes se voyait octroyer plus de 18.000 € (Voir le point 'subventions aux associations' dans la partie finances)

L'adjoint aux finances M.Baude alors qu'il était dans l'opposition a dit lui même lors du Conseil du 11 avril 2016 “J'estime que si des associations demandent une subvention, on doit leur donner ce qu'elle demande”.

Quel revirement de bord ...!

Petit à petit, les associations vont s'éteindre car les bénévoles vont se faire de plus en plus rares. Un bénévole est une personne qui au-delà de toute tendance politique donne de son temps pour une association, une cause, et qui a en lui la volonté de faire bouger les choses en s'investissant sans compter pour un idéal, une passion.

C'est loin d'être l'apanage du comité des fêtes créé par le Maire et son 1er adjoint dont le conseil d'administration comporte le Maire et 2 de ses adjoints.

Plus généralement, par la simple volonté d'un homme, Santeny perdra petit à petit tout son dynamisme associatif qui a fait la réputation de notre commune. En supprimant les financements aux associations historiques santenoises et en leurs interdisant d'animer et de dynamiser Santeny nous deviendrons une commune comme beaucoup d'autres, une ville dortoir